

Fermeture des sites municipaux et annulation des marchés

Du 16 mars 2020 au 15 avril 2020



Fermeture des sites municipaux et annulation des marchés de plein air

[Télécharger le fichier «20-034 Fermetures sites.pdf» \(64.4 KB\)](#)

[Télécharger le fichier «20-035 FermetureMarché.pdf» \(53.5 KB\)](#)

Les marchés hebdomadaires des mercredi et samedi matin sont annulés. Cependant, les producteurs locaux vendent toujours leurs produits soit directement à la ferme soit en livrant à l'acheteur. Retrouvez la liste de ceux-ci sur la page "[Informations de votre commune](#)".